

<http://gec.venissieux.org/Droits-des-femmes-982>



# Droits des femmes

- La lettre -



Date de mise en ligne : vendredi 28 octobre 2022

---

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

---

La Ville de Vénissieux s'engage avec le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles) et l'association VIFFIL-SOS FEMMES, pour l'accès au droit et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Avec 40% de personnes éligibles aux prestations sociales et qui ne les sollicitent pas, le non-recours est un problème majeur. Le CIDFF oeuvre en direction des personnes en difficulté pour l'accès au droit avec le soutien de la Ville. Par ailleurs, nous amplifions nos actions comme l'expérimentation « territoire zéro non-recours » sur le quartier du Moulin à vent.

La Ville poursuit également sa convention avec VIFFIL pour l'accompagnement de femmes victimes de violences. En 2021, c'est 25 Vénissiennes qui ont été aidées.

Nous sommes engagés pour le droit des femmes et la lutte contre les violences. Dans nos structures municipales, dès le plus jeune âge, des actions pédagogiques sont mises en œuvre afin de promouvoir l'égalité « fille-garçon ».

Dès 2012, nous avons déployé un dispositif innovant de mise à l'abri des femmes victimes de violences dans un logement dédié. En 2017, nous avons conventionné avec la Ville de Saint-Fons qui souhaitait elle aussi mettre en place ce dispositif. Aujourd'hui un travail est en cours avec la Ville de Corbas.

[Pour lire l'intervention complète...](#)